



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
8 avril 2010
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Azerbaïdjan**

Assistance proposée du FNUAP : 6 millions de dollars, dont 3,5 millions à
(montant indicatif) prélever sur les ressources ordinaires et 2,5
millions à financer à l'aide de modalités de
cofinancement et/ou d'autres ressources,
y compris les ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2011-2015)

Cycle de l'assistance : Troisième

Catégorie selon la décision 2007/42 : B

Montant indicatif de l'assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	1,4	1,2	2,6
Population et développement	1,0	0,7	1,7
Égalité des sexes	0,8	0,6	1,4
Coordination du programme et assistance	0,3	–	0,3
Total	3,5	2,5	6,0



I. Analyse de la situation

1. L'Azerbaïdjan est devenu une république indépendante à la suite de la disparition de l'Union soviétique en 1991. Le pays compte 8,9 millions d'habitants. Le revenu par habitant s'élève à 4 178 dollars des États-Unis. Bien qu'il soit un pays à revenu intermédiaire, 13,2 % de sa population vivent en dessous du seuil de pauvreté.

2. L'économie est fortement tributaire de l'industrie. Le pétrole et les produits dérivés du pétrole occupent une place majeure dans le secteur industriel, et leur exportation donne lieu à une balance commerciale excédentaire. La croissance économique est en grande partie stimulée par l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz. Cette situation a permis de réaliser des investissements importants dans les infrastructures et a contribué au recul des taux de pauvreté, qui sont tombés de 23,6 % à 2005 à 13,2 % en 2009.

3. La forte croissance économique enregistrée ces dernières années a contribué à l'amélioration des indicateurs sociaux. Mais elle n'a eu qu'un impact limité sur l'amélioration des possibilités de revenus pour les personnes qui ne sont pas employées dans le secteur pétrolier. Si des ressources significatives sont consacrées au relèvement des infrastructures sociales, il est toutefois nécessaire de procéder à des réformes institutionnelles et de renforcer les capacités de manière à assurer des améliorations durables de la fourniture de services. La population est passée de 8,2 millions d'habitants en 2005 à 8,9 millions en 2009, et ce en dépit des tendances des migrations externes (120 000 personnes en 2009).

4. Au cours des années qui ont suivi l'indépendance, il est apparu que certains indicateurs liés à la santé procréative n'étaient pas cohérents. Le taux d'utilisation des moyens modernes de contraception s'est élevé de 13,3 % en 2005 à 18,5 % en 2009, encore que 49 % des femmes ne fassent pas appel à la contraception. Selon l'enquête démographique et sanitaire de 2006, les taux de mortalité maternelle et infantile sont plus élevés que ceux que font apparaître les sources officielles. La mortalité maternelle s'établissait à 79 décès pour 100 000 naissances vivantes (au lieu de 26,3 décès pour 100 000 naissances vivantes), et le taux de mortalité infantile était de 43 décès par 1 000 naissances vivantes (au lieu de 11,4 décès par 1 000 naissances vivantes). Près de la moitié des décès maternels sont liés à un avortement. En 2008, le taux d'ensemble des avortements était de 9,7 pour 1 000 femmes. Pour la plupart, ces avortements concernaient des femmes âgées de 20 à 34 ans. L'avortement continue d'être utilisé comme une méthode de contrôle des naissances, ce qui constitue un sujet de grave préoccupation.

5. L'incidence du VIH/sida est en hausse. En décembre 2009, on comptait 2 034 cas officiellement recensés de VIH. Toutefois, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida estimait le nombre de cas à 10 fois ce chiffre. L'utilisation peu répandue de contraceptifs (2,2 %) et l'utilisation croissante de drogues injectables par voie intraveineuse contribuent à étendre l'épidémie.

6. Les disparités entre les sexes sont préoccupantes. Souvent, le droit coutumier et les pratiques traditionnelles ne reconnaissent pas aux femmes et aux filles l'exercice de leurs droits à l'héritage et à la prise de décisions. La participation des femmes à la vie publique est faible. Les stéréotypes sexistes, le fait que des femmes sont tributaires des hommes sur le plan économique, les normes culturelles, l'insuffisance des lois visant à protéger les droits fondamentaux des femmes et l'absence de mesures préventives ou de système d'orientation à l'intention des victimes de la violence contribuent à la violence sexiste. L'enquête démographique

et sanitaire de 2006 a indiqué que 13,3 % des femmes ont connu la violence physique une fois au moins au cours de leur vie.

7. Les écarts entre les données résultant des enquêtes officielles et d'autres entravent l'aptitude du Gouvernement et d'autres parties prenantes à planifier et mettre en œuvre des programmes de développement. Des données désagrégées par sexe et âge et mises à jour existent bien au niveau national, mais des données fiables font toujours défaut au niveau sous-national, notamment en ce qui concerne la santé procréative et les indicateurs relatifs à la parité des sexes.

8. Le programme d'État de 2008 sur la réduction de la pauvreté et le développement durable prévoit des possibilités accrues de création de revenus, le développement des infrastructures et l'amélioration des programmes sociaux, notamment la prestation de soins de santé et d'un enseignement de qualité. Les objectifs d'ensemble définis par le programme d'État sont compatibles avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme pose des politiques et directions prioritaires que le Gouvernement peut utiliser pour réaliser ces objectifs.

II. Enseignements tirés de la coopération antérieure

9. Le deuxième programme de pays, qui portait sur la période 2005-2010, a introduit des services de planification familiale et d'information en la matière, et promu l'utilisation des données démographiques pour appuyer les politiques du Gouvernement dans le domaine social. Il a également aidé à renforcer les capacités des institutions nationales d'aborder les questions de population et de santé procréative. Le FNUAP a fourni une assistance technique et financière à l'occasion du recensement de 2009 sur la population et l'habitat et de l'enquête démographique et sanitaire de 2006. Il a également aidé à intégrer une composante Santé sexuelle et procréative dans les programmes scolaires officiels d'éducation en matière de santé.

10. Parmi les résultats atteints au cours du deuxième programme de pays, il faut citer : a) l'élaboration de la stratégie nationale de santé procréative, 2008-2015; b) la formulation de lois internes sur la santé procréative et la violence familiale; c) la mise au point d'un plan d'action national sur les questions intéressant la famille et les femmes; d) une aide à la mise en œuvre des recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; e) un appui au recensement de la population de 2009, à l'enquête par échantillonnage sur les migrations de 2009 et à l'enquête sur la main-d'œuvre de 2006; et f) la mise au point d'une base de données désagrégées par sexe dans le secteur public.

11. Le programme a introduit les éléments suivants : a) de nouvelles approches et de nouveaux outils d'amélioration de la qualité des services de santé procréative; b) la mise en place de centres de santé pour adolescents offrant des services d'information, des conseils et des services cliniques et d'orientation conçus pour les jeunes; c) des initiatives de communication visant à faire changer les comportements, qui ciblent les groupes vulnérables; et d) une modalité d'exécution nationale en vue de la gestion des différents projets.

12. Les enseignements tirés du programme de pays précédent font ressortir la nécessité de : a) poursuivre le renforcement des capacités au niveau national tout en s'attachant au niveau sous-national, où l'accès aux services fait défaut; b) impliquer les dirigeants religieux et les hommes afin d'accélérer les changements de comportements; c) faire face aux besoins des jeunes en matière d'éducation, de

formation à la vie, d'autonomisation et de services de santé procréative conçus pour eux; d) évaluer les capacités des partenaires d'exécution au niveau national d'assurer une mise en œuvre de qualité du programme; e) poursuivre la coopération avec les organisations des Nations Unies au travers d'activités et de direction conjointes au sein du groupe thématique chargé de la parité des sexes; et f) étendre les activités de mobilisation de ressources en vue d'initiatives régionales et de la collaboration avec le secteur privé.

13. Le nouveau programme de pays doit être suffisamment souple pour s'adapter au contexte en rapide évolution du développement en Azerbaïdjan. Il est par ailleurs nécessaire d'améliorer la gestion axée sur les résultats, notamment l'établissement des rapports, le suivi et l'évaluation.

III. Programme proposé

14. Le programme proposé est le troisième programme de pays du FNUAP. Il s'inspire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et est conforme au plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013. Il s'appuie sur les enseignements tirés du programme de pays précédent ainsi que les consultations menées avec les partenaires. Il contribue aux trois résultats du PNUAD pour la période 2011-2015 à savoir : a) le développement économique; b) le développement social; et c) une gouvernance efficace.

Composante Santé et droits en matière de reproduction

15. Cette composante débouche sur deux résultats : a) le système national de santé garantit la fourniture de services améliorés, équitables et de qualité, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables, conformément aux normes internationales; et b) d'ici à 2015, la société civile, les médias et les groupes vulnérables bénéficient d'un rôle accru dans les processus de formulation et de mise en œuvre des politiques. Trois produits permettront de réaliser ces résultats. Ces produits, décrits ci-après, contribuent aux résultats 3, 5 et 1, respectivement, du plan stratégique du FNUAP (DP/FPA/2007/17) touchant la santé et les droits en matière de santé procréative.

16. *Produit 1 : L'accès des jeunes à des services de santé procréative de qualité et conçus pour eux ainsi qu'à des produits contraceptifs est amélioré grâce à :* a) un élargissement du réseau des points de prestation de services offrant des soins prénatals, maternels et adaptés aux besoins des jeunes, conformément aux normes internationales; b) l'amélioration de la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative, et ce en promouvant la commercialisation sociale de préservatifs auprès des groupes vulnérables et en faisant figurer les produits de santé procréative dans les listes de médicaments essentiels; et c) l'introduction de protocoles de santé prénatals et obstétriques dans l'enveloppe des services nationaux de santé aux niveaux primaire et secondaire.

17. *Produit 2 : Les femmes, les hommes et les jeunes ont davantage accès à une information de qualité et à des connaissances pratiques induisant un comportement responsable et sain en matière de santé sexuelle et de santé procréative.* Les activités comprennent : a) le renforcement de la prestation au niveau primaire de services d'aiguillage en matière de soins de santé procréative, adaptés aux femmes et aux jeunes; b) la mise en opération de centres médicaux et d'information à l'intention des jeunes; c) le renforcement de programmes d'éducation par les pairs en dehors du milieu scolaire; d) l'incorporation de l'éducation familiale dans les

programmes des écoles secondaires; et c) une sensibilisation accrue des hommes à la santé sexuelle et procréative.

18. *Produit 3 : Des politiques et une législation sur la santé et les droits en matière de santé procréative sont élaborés et révisés avec la participation des organisations non gouvernementales (ONG), des décideurs et les experts nationaux.* Les activités comprennent : a) la formulation ou la révision des politiques et d'une législation nationales sur la santé et les droits en matière de reproduction par la promulgation d'une loi sur la santé procréative, en tenant compte des réalisations et des enseignements tirés de la stratégie nationale de santé procréative; et b) le renforcement des capacités de la société civile, des médias, des experts et des décideurs de créer un environnement favorable à la santé et aux droits des femmes, des hommes et des jeunes, y compris les groupes vulnérables, en matière de procréation.

Composante Population et développement

19. Cette composante donne lieu à deux résultats : a) les stratégies, politiques et capacités nationales de faire face aux disparités régionales et aux écarts entre les sexes s'agissant de possibilités de travail décent sont renforcées, l'accent étant mis sur l'intensification des aptitudes des groupes vulnérables à gérer et atténuer les risques; et b) l'efficacité, la responsabilité et la transparence dans l'administration publique sont consolidées par la valorisation des capacités des organismes étatiques selon des approches sensibles à la parité des sexes. Deux produits permettront de réaliser ces résultats. Ces produits, décrits ci-après, contribuent aux résultats 3 et 4, respectivement, du plan stratégique du FNUAP en matière de population et développement.

20. *Produit 1 : la disponibilité et l'utilisation des données démographiques désagrégées par sexe et âge sont améliorées et servent de base à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes nationaux.* Les activités comprennent : a) le renforcement de la capacité nationale de produire, analyser, utiliser et diffuser des données démographiques désagrégées par sexe, âge, région et situation économique et sociale en vue de la formulation de politiques fondées sur des faits concrets; b) l'appui à la révision et à l'expansion de la banque d'indicateurs liés à la population et au développement de manière à élever le nombre d'indicateurs sexospécifiques; et c) un appui à la réalisation de recherches et études dans les domaines démographiques prioritaires.

21. *Produit 2 : Un environnement favorable est créé et les capacités nationales sont valorisées en vue de renforcer l'administration publique touchant l'intégration des questions de population et les dimensions sexospécifiques.* Les activités comprennent : a) la mise en œuvre d'une politique démographique nationale et de son plan d'action; b) la fourniture d'une assistance technique élargissant et/ou révisant les programmes et politiques démographiques pour mieux répondre aux préoccupations de la population; c) le renforcement de la capacité nationale et des mécanismes institutionnels de mettre en œuvre, analyser et utiliser des recherches qualitatives et quantitatives aux fins de la planification des politiques démographiques; d) des activités de plaidoyer visant à l'inclusion des préoccupations démographiques et sexospécifiques dans les plans d'opération; et e) un appui à des études et recherches sur les tendances démographiques.

Composante Égalité des sexes

22. Cette composante donne lieu à deux résultats : a) le Gouvernement et la société civile fournissent des services de protection sociale aux groupes vulnérables; et b) l'accès aux institutions juridiques et l'action de celles-ci sont améliorés, de même que l'assistance juridique, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables, conformément aux engagements internationaux et aux normes applicables en matière de droits de l'homme. Trois produits permettront de réaliser ces résultats. Ces produits, décrits ci-après, contribuent aux résultats 4, 3 et 1, respectivement, du plan stratégique du FNUAP.

23. *Produit 1 : Meilleure compréhension et renforcement des connaissances du public touchant la violence sexiste, les lois internes qui s'y rapportent et les instruments relatifs aux droits de l'homme, par l'éducation et des campagnes de sensibilisation en vue de lutter contre toutes les formes de discrimination sexiste.* Les activités comprennent : a) des campagnes de plaidoyer et d'éducation d'ensemble sur les niveaux de la prise de décisions et des responsabilités s'agissant de l'élimination des stéréotypes sexistes ainsi que de l'éradication de la violence à l'égard des femmes comme des pratiques et coutumes nocives; b) des campagnes d'éducation destinées aux hommes, de manière à les impliquer dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes; c) des programmes de formation à l'intention des médias en matière de droits de l'homme et de la législation s'y rapportant, axés notamment sur les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; et d) une initiative menée en commun avec le PNUD sur l'accès des femmes à l'emploi dans certaines zones rurales, s'attachant particulièrement aux aspects économiques et psychologiques de la violence sexiste.

24. *Produit 2 : La capacité nationale de fournir aux victimes de la violence des services de prévention, de protection et de relèvement, notamment des services d'orientation, est renforcée.* Ce produit sera réalisé par : a) la mise en opération du réseau de services de relèvement destinés aux femmes et filles victimes de la violence par l'adoption de directives destinées aux centres de conseils aux familles; et b) le renforcement du système d'orientation, et ce en consolidant les capacités des organismes étatiques et des organisations non gouvernementales (ONG).

25. *Produit 3 : L'environnement (politique et législatif) est rendu plus favorable de manière à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles et à lutter contre la violence à l'égard des femmes.* Ce produit sera réalisé : a) en aidant le Gouvernement à revoir la législation nationale conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) en appuyant la mise en opération de la loi sur la violence à l'égard des femmes, la stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste et d'autres documents directeurs; et c) en consolidant la capacité des autorités de police touchant la législation interne et les instruments relatifs aux droits de l'homme.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

26. La mise en œuvre nationale demeurera la modalité de choix pour le nouveau programme de pays. Le FNUAP continuera de fournir un appui aux organismes étatiques chargés de la mise en œuvre des projets. Il s'efforcera d'élargir sa base de donateurs par une action de mobilisation de ressources axée sur les programmes régionaux et la collaboration avec le secteur privé. Il met actuellement en place une approche harmonisée des transferts monétaires de manière à aligner l'assistance des Nations Unies sur les systèmes nationaux.

27. Le FNUAP fera appel à différents outils pour suivre les résultats atteints vers la réalisation des buts et objectifs du projet. Au niveau du programme, il procèdera à des évaluations des résultats pour s'assurer qu'ils contribuent bien aux objectifs nationaux de développement. Il aidera également à renforcer la maîtrise nationale et la capacité de suivre les progrès en matière de réduction de la pauvreté et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

28. Le FNUAP et le Gouvernement élaboreront un plan de suivi et d'évaluation, conformes au plan stratégique du FNUAP, du PNUAD, de la stratégie nationale de développement (qui se poursuivra jusqu'en 2015) et des plans nationaux visant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement et les organisations partenaires procéderont à des activités communes de suivi, d'examen et d'évaluation en appliquant des méthodes de participation qui impliquent les partenaires locaux.

29. Le bureau de pays du FNUAP en Azerbaïdjan est composé d'un directeur de pays non résident du FNUAP basé en Turquie, d'un représentant adjoint, d'un analyste de programmes et d'un personnel d'appui administratif. Dans le cadre de la typologie approuvée pour les bureaux de pays, le programme financera deux postes au titre du programme national et deux postes au titre de l'appui administratif. Il pourra également être procédé au recrutement de personnel national des projets pour renforcer l'exécution des projets. Le bureau régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale fournira un appui technique et un soutien au programme.

Cadre des résultats et des ressources pour l'Azerbaïdjan

Priorités nationales : a) amélioration de la qualité des services de santé et d'éducation de base et élargissement de l'accès à ces services sur une base d'égalité; et b) poursuite du processus de réforme institutionnelle et d'amélioration de la gouvernance

Résultats du PNUAD : a) d'ici à 2015, accroissement de l'insertion sociale des groupes vulnérables, qui bénéficient par ailleurs d'un accès amélioré, sur une base d'égalité, à des services de santé, d'éducation et de protection sociales de qualité ; et b) d'ici à 2015, le Gouvernement renforce le système de gouvernance avec l'implication de la société civile et conformément aux engagements internationaux, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p>Résultats Le système de santé national assure des services améliorés, équitables et de qualité, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables, conformément aux normes internationales</p> <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de femmes en âge de procréer faisant appel à des soins prénatals. Données de base : 77 % • Taux d'utilisation des moyens de conception. Données de base : 51 % (toute méthode, 2006) <p>Résultats D'ici à 2015, la société civile, les médias et les groupes vulnérables bénéficient d'un rôle accru dans les processus de formulation et de mise en œuvre des politiques</p> <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation qualitative annuelle des compétences en matière de plaidoyer des ONG et des moyens d'information de masse 	<p>Produit 1 L'accès à des services de santé procréative de qualité et conçus pour les jeunes ainsi qu'aux approvisionnements en produits contraceptifs est amélioré</p> <p>Indicateurs de produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les protocoles internationaux touchant les soins périnataux et les jeunes sont adoptés. Données de base : les protocoles ne sont pas encore adoptés (2009) • Proportion de tous les dispensaires offrant des soins prénatals et postnatals conformément aux normes internationales. Données de base : pas encore adopté (2009) <p>Produit 2 Les femmes, les hommes et les jeunes bénéficient d'un accès élargi à une information et des compétences qui induisent un comportement responsable et sain en matière de santé sexuelle et procréative</p> <p>Indicateurs de produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion améliorée de femmes âgées de 15 à 49 ans orientées vers des cliniques de soins primaires aux fins de service de santé procréative et de conseil. Base de données : pas encore adopté (2010) • Proportion d'écoles secondaires offrant une éducation à la vie familiale dans les programmes scolaires. Données de base : 35 % (2009) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'éducation; Ministère de la santé; Ministère de la justice; Ministère de la jeunesse et des sports • Parlement national; Comité d'État sur la famille, les affaires féminines et l'enfant • ONG locales; moyens d'information de masse 	2,6 millions de dollars (dont 1,4 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,2 million à prélever sur les autres ressources)

Volet du programme	Réalizations, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par volet du programme (dollars É.-U.)
	Donnée de base : non applicable.	<p>Produit 3</p> <p>Les politiques et la législation sur la santé et les droits en matière de santé procréative sont formulées ou révisées avec la participation des ONG, des décideurs et des experts nationaux</p> <p>Indicateurs de produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques et législation nationales formulées ou révisées de manière à mieux appuyer le plein bénéfice de la santé et des droits en matière de santé procréative. Données de base : stratégie nationale de la santé procréative 2008-2015, projet de loi sur la santé procréative 		
<p>Priorités nationales : a) création accrue de revenus et diminution du nombre de citoyens vivant dans la pauvreté; b) poursuite du processus de réforme institutionnelle et d'amélioration de la gouvernance; et c) promotion et protection de l'égalité de sexes</p>				
<p>Résultats du PNUAD : a) d'ici à 2015, les politiques de développement autres que celles portant sur le secteur pétrolier débouchent sur une situation économique améliorée, des possibilités de travail décent, et un environnement plus sain dans les régions et au travers de tous les groupes sociaux; et b) d'ici à 2015, le Gouvernement renforce le système de gouvernance avec l'implication de la société civile et conformément aux engagements internationaux, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables</p>				
Population et développement	<p>Résultats</p> <p>Les stratégies, politiques et capacités nationales d'aborder les disparités entre régions et entre les hommes et les femmes touchant les possibilités d'emploi décent sont renforcées, l'accent étant mis sur l'accroissement de l'aptitude des groupes vulnérables à gérer et atténuer les risques</p>	<p>Produit 1</p> <p>La disponibilité et l'utilisation de données démographiques désagrégées par sexe et âge sont améliorées et servent de base à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi de politiques et programmes nationaux</p> <p>Indicateurs de produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications, ouvrages et rapports statistiques d'utilisation facile qui sont publiés et diffusés. Données de base : éditions précédentes de <i>Men and Women in Azerbaijan</i> publiées par le Comité d'État de statistique chaque année depuis 1999 	<ul style="list-style-type: none"> • ONG locales; moyens d'information de masse; Ministère de la santé; Ministère du travail et du bien-être social de la population; Académie nationale des sciences; Parlement national; Centre de formation pour les questions de population et de démographie; Institut scientifique de recherche pour les questions de main-d'œuvre et les questions sociales; Comité d'État de statistique 	<p>1,7 million de dollars (dont 1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,7 million sur les autres ressources)</p>

<i>Volet du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme (dollars É.-U.)</i>
	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'emploi par sexe et région. Données de base : pas encore adopté <p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> L'efficacité, la responsabilité et la transparence au sein de l'administration publique sont renforcées grâce à la valorisation des capacités des organismes étatiques, selon des approches sexospécifiques <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposition de femmes dans la fonction civile désagrégée par niveau. Données de base : 18 % pour les postes administratifs, 10 % pour les autres postes (2007) 	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement du nombre d'utilisateurs accédant à la base de données nationale. Données de base : pas encore adopté Nombre d'indicateurs nouvellement établis incorporés dans le système statistique national. Données de base : 12 indicateurs pour 2009 <p>Produit 2</p> <p>Création d'un environnement favorable et renforcement des capacités nationales en vue de consolider l'administration publique pour ce qui est de l'intégration des dimensions démographiques et sexospécifiques</p> <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Les politiques et programmes en place sont prolongés et/ou révisés de manière à mieux traiter les préoccupations démographiques. Données de base : programme d'État sur la démographie et le développement de la population (2003-2008) Nombre d'analyses et d'études approfondies effectuées sur les questions émergentes liées à la population 		

Priorité nationale : promotion et protection de l'égalité des sexes

Résultats du PNUAD : a) d'ici à 2015, renforcement de l'insertion sociale des groupes vulnérables et amélioration de leur accès, sur un pied d'égalité, à des services de santé, d'éducation et de protection sociale de qualité et b) d'ici à 2015, le Gouvernement consolide le système de gouvernance avec l'implication de la société civile et conformément aux engagements internationaux, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables

Égalité des sexes	<p>Résultats</p> <p>Le Gouvernement et la société civile offrent des services de protection sociale aux groupes vulnérables</p>	<p>Produit 1</p> <p>Meilleure compréhension et connaissances améliorées du public touchant la violence sexiste, la législation nationale s'y rapportant et les instruments relatifs aux droits de l'homme grâce à l'éducation et des campagnes de sensibilisation de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la santé; Ministère de l'intérieur; Ministère de la justice 	1,4 million de dollars (dont 0,8 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,6 million sur les autres ressources)
-------------------	--	---	--	---

Volet du programme	Réalizations, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par volet du programme (dollars É.-U.)
	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'homme âgés de 15 à 49 ans qui conviennent qu'un mari a le droit de frapper ou de battre sa femme pour telle ou telle raison. Données de base : 57 % (enquête démographique et sanitaire de 2006) <p>Résultats</p> <p>Amélioration de l'accès aux institutions juridiques et de leur intervention, ainsi que de l'assistance juridique, particulièrement en ce qui concerne les groupes vulnérables, conformément aux normes et engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme</p>	<p>Indicateurs de produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de formation s'adressant aux formateurs organisées et nombre de formateurs formés à l'organisation des séminaires et ateliers visant à éduquer et sensibiliser le public. Données de base : 50 (2009) • Nombre de campagnes de sensibilisation et d'éducation menées aux niveaux communautaire et de la prise de décisions. Données de base : deux par an (2009) <p>Produit 2</p> <p>Renforcement de la capacité nationale de fournir aux victimes de la violence des services de prévention, de protection et de relèvement, y compris des systèmes d'aiguillage</p> <p>Indicateurs de produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les directives et les modules de mise en opération de mise en opération de centres pour le relèvement des victimes sont formulés et approuvés. Données de base : non encore formulés (2009) • Un réseau de cinq centres de réhabilitation pour les femmes victimes de violence est mis en place dans les régions et à Bakou. Données de base : 0 (2009) <p>Produit 3</p> <p>L'environnement, y compris les politiques et les lois, est rendu plus favorable pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles et pour lutter contre la violence à l'égard des femmes</p> <p>Indicateurs de produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste formulée conformément aux recommandations de la Commission sur l'élimination de toute les formes de discrimination à l'égard des femmes, est promue et mise en œuvre • La loi sur la violence familiale est approuvée par le Parlement national, accompagnée d'amendements aux principales lois nationale. Données de base : projet de loi 	<ul style="list-style-type: none"> • Parlement national; Bureau de l'Ombudsman; Comité d'État sur la famille, les affaires féminines et l'enfant; Comité d'État de statistique • ONG locales et internationales; moyens d'information de masse; instituts de recherche 	<p>Montant total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,3 million à prélever sur les ressources ordinaires</p>